

Les réseaux de pipe-lines ont également joué un rôle important en permettant au Canada d'exploiter ses ressources de pétrole et de gaz naturel de façon économique. Par exemple, un des conduits les plus longs du monde relie Edmonton (Alberta) à Port Credit, près de Toronto (Ontario), soit une distance de 2,023 milles. Depuis les premières découvertes de pétrole à la fin des années quarante, on a construit plus de 15,000 milles de canalisations principales.

Historique des relations commerciales

Dans les années qui ont précédé la Confédération (1867), les colonies déjà réunies avaient instauré la liberté de commerce avec les États-Unis pour ce qui est des matières premières. Elles agissaient ainsi pour faire contrepoids à la perte d'un traitement préférentiel sur le marché britannique. C'est la Grande-Bretagne qui avait négocié cette entente en 1854, dans l'espoir d'améliorer la vie économique de ces territoires encore britanniques, et d'empêcher une union politique éventuelle avec les États-Unis.

Mais en 1866, les États-Unis ont révoqué l'accord de réciprocité, ce qui a eu au Canada des effets défavorables sur le commerce et les investissements. La Confédération a apporté une réponse partielle à ce problème, et la nouvelle nation s'est immédiatement efforcée de trouver de meilleures conditions d'accès aux marchés des États-Unis et de la Grande-Bretagne.

Ses efforts n'ont pas donné les résultats escomptés; c'est pourquoi, en 1879, le Canada a adopté la politique des tarifs élevés qui était alors en vogue dans la plupart des pays commerçants, exception faite de la Grande-Bretagne. Cette politique visait à promouvoir la croissance de l'industrie manufacturière au Canada et à augmenter les revenus en vue de financer de nouveaux moyens de transports et de favoriser le développement économique général. Toutefois, il y avait conflit entre les deux objectifs, et il devint évident que le développement intérieur dépendait fortement de l'aptitude du pays à faire face à la concurrence des marchés d'exportation. Pendant de nombreuses années par la suite, il a fallu s'efforcer de maintenir un équilibre difficile entre les mesures destinées à accroître le commerce d'exportation et celles visant à protéger l'industrie nationale.

C'est ainsi qu'en 1907, en partie pour des raisons de marchandage, le Canada a adopté un système de tarifs comportant trois niveaux de droits d'entrée: tarif de faveur (pour les importations de la Grande-Bretagne et du Commonwealth), intermédiaire et général. Une nouvelle tentative d'obtenir une entente de réciprocité avec les États-Unis n'a pu aboutir à cause des élections canadiennes de 1911.

A la lumière de la hausse considérable des tarifs de nombreux pays, par suite de la crise des années trente, et des grandes difficultés économiques internationales qui se faisaient jour à ce moment-là, la Grande-Bretagne, le Canada et d'autres membres du Commonwealth ont adopté un régime systématique et étendu de tarifs de faveur. En 1937-1938, en retour des réductions tarifaires consenties par les États-Unis, le Canada et la Grande-Bretagne ont eux aussi réduit leurs tarifs et laissé tomber certains tarifs de faveur.